
Projets de décrets remettant en cause les statuts des agents de laboratoire de lycée, des ITRF de l'enseignement supérieur, de corps de bibliothèques.**LE MINISTERE REFUSE UNE NOUVELLE FOIS D'ENTENDRE
LES REVENDICATIONS DES PERSONNELS ET DECIDE DE PASSER EN FORCE**

Entre 150 et 200 personnels représentant de nombreux établissements de la région parisienne ont participé au rassemblement à l'appel des syndicats : FO (FNEC-FO, SNPREES-FO et SNPMEN-FO), CGT (CGT-INRA, SNTRS-CGT et FERC-Sup), et SNASUB-FSU devant le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche le 11 février jour, de la nouvelle réunion du CTPM après le boycott de la réunion du 7 février par l'ensemble des syndicats.

Ils réclamaient le retrait des projets de décrets d'adhésion au Nouvel Espace Statutaire et l'ouverture de négociations pour une véritable revalorisation de la catégorie B.

Le ministère a décidé de maintenir à l'ordre du jour l'examen de ces textes

Le projet de décret sur les ITRF organise la fusion des corps des personnels techniques de laboratoire des établissements scolaires, des adjoints techniques de la centrale et des techniciens des services académiques au sein de corps interministériels.

Il organise l'inscription du déroulement de carrière du nouveau corps des techniciens dans le Nouvel Espace Statutaire (NES).

Il comporte également la création de deux nouveaux échelons (15^{ème} et 16^{ème}) pour le corps des Assistants ingénieurs.

Le projet de décret sur les techniciens des bibliothèques organise la fusion des deux corps de catégorie B des personnels des bibliothèques au sein d'un nouveau corps des techniciens des bibliothèques qui s'inscrit dans le NES.

Le ministère a refusé d'entendre les organisations syndicales qui se sont adressées à lui, il a refusé d'entendre les personnels qui ont exprimés leurs revendications lors du rassemblement, ainsi que les milliers de personnels des bibliothèques de toute la France qui ont repris la pétition intersyndicale demandant le retrait du projet de décret les concernant.

Concernant le décret ITRF, les résultats des votes sont les suivants :

- **Pour** : 15 (administration) ;
- **Contre** : 8 (FO, CGT, FSU, signataires de la déclaration commune exigeant le retrait du projet de décret)
- **Abstentions** 6 (4 UNSA, 2 CFTD)
- **Refus de prendre part au vote** 1 (CFTD)

Concernant le décret « Bibliothèques », les résultats des votes sont les suivants :

- **Pour** : 15 (administration) ;
- **Contre** : 15 (FO, CGT, FSU, signataires de la déclaration commune exigeant le retrait du projet de décret, UNSA, CFTD)

Le SNPREES-FO condamne l'attitude du ministère qui a décidé de passer en force.

Dans la continuité de la déclaration commune FO-FSU-CGT au CTPMESR, le SNPREES-FO s'adresse aux autres organisations pour leur proposer une réunion commune afin d'envisager une action unitaire en direction du ministère pour le retrait des projets.

Montreuil, le 15 février 2011